

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 NOVEMBRE 2009

### PROCES-VERBAL No 18 – 18h30 A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Présents :** M. Philippe CARASSO, Président  
M. Martial BETSCHART, Vice-président  
M. Philippe BOSSY, Secrétaire  
M. Yvan VANNAY, Membre

Mesdames et Messieurs Laurent CORNAGLIA, Laurent DESBAILLETS, Daniel DUGERDIL, Florian DUGERDIL, Gervais GAHIGIRI, Paul GERBER, Raymond MEISTER, Marc PENET, Claire POZZI, Robert PREISIG, Sylvie VAN BERCHEM, Eric VULLIEZ, Nicole WOLFF et Martina ZSELY SCHAFFTER

**Excusé(e)s :** M. Armand REZZONICO.

**Assistent à la séance :**

M. Claude GUINANS, Maire.  
Mme Martine ROSET, Conseillère administrative.  
M. Philippe POGET, Conseiller administratif.  
M. Didier EISSLER, Secrétaire général.  
M. Olivier SAILLET, Secrétaire général adjoint.  
Mme Martine MERAT, verbaliste.

---

### ORDRE DU JOUR

- 1.- A huis clos : naturalisations.
- 2.- Approbation du procès-verbal de la séance du 29.09.2009.
- 3.- Communications du Bureau du Conseil municipal.
- 4.- Communications du Conseil administratif.
- 5.- Projets de délibérations :
  - no 80 Approbation du budget de fonctionnement annuel et du taux des centimes additionnels ainsi que de l'autorisation d'emprunter pour l'année 2010.
  - no 81 Montant minimum de la taxe professionnelle communale pour 2010.
  - no 82 Taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour 2010.
  - no 83 Indemnités allouées en 2010 au Conseil administratif / conseillers municipaux.

- no 84 Désignation de l'organe de contrôle de la Fondation intercommunale de Satigny, Russin, Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées, par les conseils municipaux des 3 communes.
- no 85 Ouverture d'un crédit extraordinaire de frs 65'000.- pour la création d'un espace de récupération à la route de la Gare-de-Satigny, composé de trois conteneurs enterrés.

6.- Résolutions et motions.

7.- Propositions du Conseil administratif.

8.- Propositions individuelles et questions.

Clôture de la séance.

Parole aux jeunes citoyens invités et au public.

**Le Président** ouvre la séance à 18h30 et salue l'assemblée.

Il prononce le huis clos.

### 1.- NATURALISATIONS

**Les dossiers de naturalisations présentés sont acceptés à l'unanimité, soit 18 voix** (vote du Président).

### 2.- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29.09.2009

Le procès-verbal de la séance du 29 septembre est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

### 3.- COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Sortie du Conseil municipal – Septembre (Jeûne-Genevois) 2010**

**Le Président** demande si les groupes politiques ont réfléchi à une destination possible.

Au nom du groupe libéral, **Florian DUGERDIL** propose, dans un souci d'écologie, de faire un voyage en Suisse en utilisant la mobilité douce comme moyen de transport.

Au nom de "l'Alternative +solidaire", **M. CORNAGLIA**, dans le même esprit de transports peu polluants, propose trois destinations qui peuvent toutes être atteintes en train.

**a) Freiburg im Brisgau**, ville très connue pour ses éco-quartiers; maisons à énergie positive; beaucoup de choses à voir au niveau de l'environnement et de la mobilité douce avec la Forêt Noire aux alentours.

**b) Montpellier** qui a une politique des transports originale; le musée Favre (expo. de tableaux très renommée); la proximité de la mer et des étangs avec des cultures ostréicoles; également au niveau du traitement des déchets (lagunages); un terroir intéressant (viticulture); le Pic Saint-Loup; des villes médiévales proches (Pézenas – Sète).

**b) Strasbourg** son histoire et son architecture; éventuellement visite du Parlement européen; des villages typiques alentour; découverte des produits du terroir; passage par Colmar et son musée Unterlinden.

Au nom des démocrates chrétiens, **M. VANNAY** propose une ville pleine d'Histoire, au cœur de l'actualité, Berlin.

Les radicaux n'ont pas réfléchi à une destination mais **Mme POZZI** vient d'avoir une idée : demander à Mme ZSELY SCHAFFTER de servir de guide à ses collègues pour une visite de Budapest.

**Florian DUGERDIL** suggère que chaque groupe étoffe sa proposition et transmette ensuite le dossier au Bureau afin de décharger ce dernier.

**M. VULLIEZ** dit qu'en effet une détermination ce soir n'est guère possible, car les propositions qui ont été faites ne parlent pas du budget y relatif...!

**M. BETSCHART** fait remarquer que le délai sera vraiment court pour organiser un voyage pour plus de 20 personnes si la destination est choisie seulement lors du prochain Conseil, c'est-à-dire pas avant le mois de mars 2010.

**M. EISSLER** communique que, lors des précédentes sorties, chaque groupe a amené son projet, plus ou moins chiffré et la destination finale était votée par le Conseil municipal, parmi un choix du Bureau. Il n'y a pas besoin d'attendre une prochaine séance : un résumé peut très bien être adressé par e-mail aux conseillers.

L'organisation détaillée est ensuite confiée à une agence de voyage, en collaboration avec le Bureau.

Il rejoint M. BETSCHART pour dire qu'il ne faut pas attendre le mois de mars, car il n'est pas évident d'organiser des réservations (transports, hôtels, restaurants, visites, etc.) pour plus de 20 personnes.

**Le délai pour la remise au Bureau des propositions étoffées et chiffrées, est fixé à la fin du mois de novembre.**

A chacun de contacter une agence de voyage pour obtenir un devis.

**Le Président** demande s'il y a une volonté générale de se déplacer en train, auquel cas Berlin pourrait déjà être écarté vu la durée du voyage.

**M. DESBAILLETS** estime que chaque groupe doit développer sa proposition. Pour sa part, si la proposition de Berlin est intéressante, il ne sera nullement gêné de prendre l'avion !

#### **4.- COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

##### **3.1 Communications de Mme ROSET**

###### **a) Autorisations de construire**

Concernant le dossier DD 103099 : installation pour téléphonie mobile. **M. PREISIG** demande si le préavis défavorable délivré par la Commune signifie la pérennisation des installations existant sur le réservoir de Chouilly.

**Mme ROSET** répond que la politique de la Commune est très claire : toute nouvelle installation doit se faire sur un mât existant, ce qui n'est pas le cas de cette demande. Rien à voir avec le réservoir de Chouilly.

**M. GUINANS** précise que l'installation était prévue 197 rte du Mandement, c'est-à-dire dans le village de Satigny alors qu'il existe déjà un mât à la gare de Satigny. La Mairie a aussi reçu un abondant courrier de la part du voisinage qui s'oppose à cette installation.

#### **5.- PROJETS DE DELIBERATIONS**

**no 80 Approbation du budget de fonctionnement annuel et du taux des centimes additionnels ainsi que l'autorisation d'emprunter pour l'année 2010.**

**M. BOSSY** fait la déclaration suivante :

*"Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux,*

*Cher public,*

*A l'heure de voter le budget 2010, "l'Alternative +solidaire" demande une ultime modification.*

*Voilà plusieurs années que nos groupes respectifs défendent dans leur campagne politique et au cours des différents travaux de commissions ou en Conseil municipal, l'introduction de propositions de mesures protégeant l'environnement. A cet égard, la commission "mobilité / environnement" a ouvert, début 2009, un chantier afin de rendre concrètes nos volontés politiques exprimées ces dernières années.*

*A l'issue de ce travail, un catalogue de mesures a été produit, organisé en huit domaines, en plus des mesures sans incidences sur les dépenses, la commission a, à l'unanimité, décidé d'engager la Commune sur deux de ces domaines prioritairement. Il s'agit, comme vous le savez, de la réduction de la consommation d'énergie et de l'eau et la promotion des énergies renouvelables et, d'autre part, la promotion des transports publics et l'encouragement de la complémentarité des modes de transport.*

*Le 15 octobre, la commission "mobilité / environnement" a voté son budget en respectant son enveloppe budgétaire limitée et a donc été contrainte de renoncer au financement de ces nouvelles mesures décidées suite à l'élaboration de ce catalogue de mesures. Par contre, elle a également et unanimement décidé le principe d'allouer de nouvelles ressources pour acquérir des compétences spécifiques techniques en matière d'environnement et de mobilité qui font défaut aujourd'hui dans le personnel communal mais de n'allouer ces ressources que lorsque nous aurons dégagé, dans le courant de l'exercice du budget 2010, les premières économies. Il s'agit d'allouer un montant estimé à environ frs 60'000.- dans le cadre de ces mesures déterminées en 2010.*

*Ainsi, la commission exprimait son respect à l'enveloppe budgétaire et également exprimait l'importance de mener à bien ces mesures environnementales dès que possible.*

*Pour le groupe de "l'Alternative +solidaire", la donne a changé depuis une dizaine de jours et j'ai envie de dire : substantiellement changé puisque les dernières prévisions du Canton en matière de rentrées fiscales sont meilleures par rapport aux prévisions de l'été, sur lesquelles le budget a été construit. Ce "meilleur" se chiffre à 1 mio qui est une somme importante et qui, nous semble-t-il, permet d'entrer en matière sur la demande exprimée par la commission "environnement / mobilité", sans attendre que les premières économies pointent à l'horizon lors de l'exercice budgétaire 2010.*

*C'est pourquoi le groupe de "l'Alternative +solidaire" demande ce soir que nous attribuions un montant supplémentaire de frs 60'000.- à la commission "mobilité / environnement" qui pourrait s'intituler "mesures environnementales complémentaires" qui augmente d'autant le budget de fonctionnement, aujourd'hui de frs 17'504'262.-, en augmentant du même montant notre estimation de rentrées fiscales "personnes physiques".*

Comme déjà dit en commission des finances, **Mme ROSET** explique qu'il est vrai que le Conseil administratif a tablé sur des estimations fiscales communiquées par l'administration cantonale à fin août 2009, qui ont été mises dans le budget qui a été travaillé par les différentes commissions; il est vrai aussi qu'à ce moment-là, il y avait très peu de marge pour exprimer certaines réalités. Toutes les commissions ont joué le jeu et des rotations au niveau des charges ont été effectuées.

Ce qui la dérange dans cette proposition, c'est que la commission a formulé une demande qui ne ressort pas au niveau des procès-verbaux comme étant une ligne budgétaire; un amendement au budget a été formulé. D'autres commissions n'ont pas formulé ce genre de demande et elle trouve que l'égalité de traitement n'est pas respectée, car toutes les

commissions qui ont "joué le jeu" en restreignant leur budget, pourraient elles aussi faire une telle demande.

Entre la commission des finances la semaine dernière et ce soir, de nouvelles estimations fiscales sont parvenues à la Mairie à la baisse cette fois. Elle rappelle que les estimations à mi 2009 étaient de moins 3 mios pour Satigny.

Elle estime qu'il est très difficile de miser sur des augmentations / diminutions et qu'à un moment, il faut faire un "arrêt sur image"; il y a un budget à construire à travers des estimations et s'appuyer sur une augmentation qui a déjà été revue à la baisse en quelques jours pour accepter l'amendement proposé, lui semble un peu aléatoire.

Elle tient à préciser qu'elle se prononce uniquement sur la forme; le fond n'étant pas de son ressort mais du Conseil municipal.

Au nom du groupe radical, **M. VULLIEZ** communique qu'effectivement, dans un premier temps, son groupe est absolument en faveur des énergies renouvelables, des économies d'énergie et des transports publics. Il est vrai qu'il faut se donner les moyens pour pouvoir faire avancer les choses.

M. BOSSY a bien résumé la situation au niveau du budget bloqué, situation à laquelle a dû faire face la commission "mobilité / environnement"; il fallait entrer dans une enveloppe budgétaire très serrée, basée sur les estimations du Canton.

Etant d'accord d'aller dans cette direction, il fallait trouver une manière de faire et la seule manière était de trouver des économies sur d'autres postes pour arriver à faire avancer ce projet prioritaire.

Il y a maintenant un élément nouveau qui est la nouvelle estimation du Canton; c'est un peu difficile de se prononcer par rapport à ces estimations fluctuantes mais il s'agit tout de même d'un élément très différent, s'agissant de revenus supplémentaires de l'ordre d'un million.

En revanche, il y a un aspect qui gêne son groupe, c'est le cahier des charges qui n'a pas vraiment été établi; ce qui est clair, c'est qu'il ne veut pas un poste mais il faudra faire appel à plusieurs sources de compétences qui peuvent être soit un expert, un étudiant, etc. Il y a donc un travail à faire d'élaboration de ces compétences pour pouvoir investir de manière correcte.

C'est également un investissement qui demande à être suivi de très près pour voir si les attentes se réalisent. Il est notamment attendu des économies d'énergie, peut-être pas immédiatement mais à terme, il pourrait y avoir des économies substantielles d'énergie suite à cet investissement.

Le groupe radical est d'accord d'aller de l'avant, car le but recherché représente une grande priorité pour lui mais il demande que le cahier des charges soit revu et présenté à la commission "mobilité / environnement" et que toute décision d'investissement soit prise après préavis favorable de cette commission.

**Mme VAN BERCHEM** tient à souligner que les mesures choisies ont fait l'unanimité de la commission "mobilité / environnement". Il est vrai que la donnée a changé est la somme de frs 60'000.- paraît raisonnable par rapport au million en plus. Le groupe libéral est donc d'accord d'entrer en matière mais est aussi d'avis qu'il faut définir un cahier des charges en se basant sur les compétences, les experts à engager, etc.

Elle pense que la commission "mobilité / environnement" peut chapeauter ce dossier mais d'autres aussi, pour autant qu'elles proposent des mesures liées à la bonne santé de la planète.

Elle va plus loin et propose une nouvelle ligne budgétaire pour les recettes futures. Elle insiste sur le fait que la commission ne demande pas un demi-poste mais bien des compétences externes.

**M. PREISIG** soutient les différentes propositions et rejoint Mme VAN BERCHEM pour dire qu'il ne s'agit pas d'un engagement supplémentaire d'un employé mais bien d'acquérir des compétences et du savoir et peut-être grâce à ce que l'on peut acquérir par des prestations extérieures, amener à des formations du personnel en place, ce qui devrait permettre d'arriver, à terme, à un résultat et peut-être de pouvoir se passer, sur le long terme, de ces aides extérieures.

**M. PENET** demande à ce que le texte de l'amendement reprenne les termes du procès-verbal de la commission, à la page 13.

Le Président fait voter l'amendement suivant :

"Allouer de nouvelles ressources pour acquérir des compétences dans les domaines mobilité, environnement et technique, en attribuant une somme de frs 60'000.-.

En contrepartie les recettes "personnes physiques" sont augmentées d'un même montant".

**Mme VAN BERCHEM** demande si cette somme est définitivement attribuée à la commission "mobilité / environnement" ?

**Le Président** communique que d'un point strictement comptable, si cette somme est attribuée à la commission "mobilité / environnement", elle ne pourra être utilisée que dans le cadre de cette commission.

*(Il semble qu'il y a un peu de confusion entre compte, commission, commission ad hoc, où va cette somme, etc...).*

**Mme ROSET** pense que les conseillers peuvent faire confiance au Conseil administratif, représentatif des groupes politiques, pour attribuer ces frs 60'000.- à la bonne ligne du budget afin de répondre à l'esprit de ce qui vient de se dire.

**L'amendement, tel que formulé plus haut, est accepté par 16 voix et 1 abstention (L).**

**La délibération no 80**, modifiée selon l'amendement qui vient d'être accepté (+ frs 60'000.- aux charges et + frs 60'000.- aux revenus) et dont le texte figure en annexe du présent procès-verbal, **est acceptée à l'unanimité**, soit 17 voix.

*(Les jeunes citoyens ont fait leur entrée pendant la discussion sur le budget; il est temps de les accueillir...)*

Le Président s'adresse aux jeunes citoyens :

*"J'ai beaucoup de plaisir à vous accueillir aujourd'hui. Je me permets de vous faire un petit discours en tant que Président de ce Conseil. Avant de parler philosophie, je veux vous présenter, même si vous avez déjà abordé cette question lors de vos cours d'instruction civique à l'école primaire et au cycle d'orientation, vous savez donc que vous êtes ici dans la salle du Conseil municipal qui est composé des conseillers municipaux et des conseillers administratifs, les premiers étant l'organe politique qui décide de comment la collectivité va être gérée. Le Conseil administratif, appelé souvent l'exécutif, est l'organe qui exécute les décisions du Conseil municipal.*

*Nous avons donc dans le Conseil municipal les différentes tendances politiques qui existent dans notre collectivité, en l'occurrence à Satigny il y en a quatre, soit le parti radical avec 7 élus, le parti libéral 5 élus, l'Alternative +solidaire 5 élus et le parti démocrate chrétien 2 élus.*

*Différents de ces partis sont également représentés au sein du Conseil administratif : Claude GUINANS, radical, qui porte le titre de Maire jusqu'au 31 mai 2010; Martine ROSET, parti*

*démocrate chrétien, Conseillère administrative et Philippe POGET de l'Alternative +solidaire, également Conseiller administratif.*

*Vous allez peut-être trouver un peu "ringard" la suite de mon discours mais j'y tiens..!*

*Vous constatez que tous les Conseillers municipaux rient, c'est parce que en ma qualité de Président je n'ai pas le droit de prendre la parole et j'adore prendre la parole ! donc tout le monde était très content que je sois élu Président...alors je profite de cette occasion de pouvoir parler... :*

*C'est un grand plaisir de vous avoir avec nous parce que j'ai l'impression, en tout cas ceux d'entre vous qui ont atteint leur majorité et qui sont donc ici, ont une conscience civique avec cette majorité civique à laquelle ils accèdent. Et cette majorité, c'est pour moi le nœud de l'affaire, c'est une responsabilité. Cette responsabilité est une confiance que la collectivité vous donne, ou la société, considérant que vous êtes aptes à assumer les devoirs qui vont vous donner également des droits qu'un citoyen peut avoir dans une démocratie.*

*Donc, vous êtes des citoyens à part entière dès cette année. Vous allez peut-être me trouver d'un autre temps mais je vous engage à retenir cette réalité : il n'y a pas de droit sans devoir.*

*Vous avez certainement entendu parler pendant vos études du droit de vote et j'insiste sur le mot droit. Vous avez aussi pu certainement constater, comme moi, autour de vous, que ce droit de vote est perçu souvent comme une obligation : "Ah ! il faut encore aller voter !"*

*La liberté d'expression, c'est pouvoir râler, penser et dire ce que l'on veut, sans être conscient que pour la majorité des habitants de la planète, c'est interdit. Il en va de même pour la liberté de culte, pour la laïcité, le droit au logement, le droit d'éligibilité et toutes ces libertés sont des droits fragiles. Vos cours d'histoire vous ont certainement appris qu'ils se perdent facilement au profit d'un envahisseur, d'un dictateur, d'un Etat autoritaire auquel on a trop laissé la bride sur le cou. Il n'y aura donc que votre responsabilité individuelle qui fera que vous maintiendrez ces libertés. Et cette responsabilité individuelle est un devoir envers la communauté qui assure notre liberté et la vôtre.*

*La devise traditionnelle suisse "un pour tous, tous pour un" est toujours d'actualité. Il n'y a pas besoin d'être du Grütli pour y croire et y trouver une vérité. Nous tous avons le devoir d'assurer la liberté de chacun mais chacun a le devoir d'assurer la liberté de tous. En deux mots comme en mille, engagez-vous pour la collectivité qui assure vos libertés et vos droits; allez voter; engagez-vous politiquement; c'est aussi du temps que vous consacrez pour l'autre. Donc, consacrez du temps pour l'autre et gardez à l'esprit ces trois vérités : " il n'y a pas de droit sans devoir; un pour tous, tous pour un" et cette dernière qui vaut même en dehors de l'église : "aime ton prochain".*

*Merci.*

*(Applaudissements)*

Au tour maintenant du Maire Claude GUINANS de s'adresser aux jeunes :

*"Mesdemoiselles, Messieurs,*

*Je veux tout d'abord vous rassurer, l'exécutif que nous sommes a quand même une force de proposition dans le Conseil municipal, il ne fait pas qu'appliquer ce que celui-ci décide...!*

*Je vous souhaite la bienvenue ici dans la salle du Conseil municipal de votre commune et ceci au nom de l'ensemble du Conseil administratif et du Conseil municipal.*

*J'aimerais aussi vous remercier de votre présence qui est une première prise de conscience du fait que l'an prochain vous allez avoir 18 ans et ainsi atteindre la majorité civile et civique.*

*Ces majorités, si elles vous apportent des droits, vous mettent également en face de nouvelles responsabilités.*

*A 18 ans, vous êtes libres de conclure des contrats et de gérer vous-mêmes vos ressources, mais votre signature vous engage et vous devrez en assumer seul toutes les conséquences.*

*A 18 ans, vous accédez à la majorité matrimoniale, il s'agit du droit de vous marier et cela entraîne cependant le devoir de subvenir à l'entretien de votre ménage et de vos enfants, le cas échéant.*

*A 18 ans, vous devenez l'interlocuteur direct de vos formateurs et de vos enseignants, aucune information concernant votre travail ou vos études ne parvient à vos parents sans votre consentement.*

*A 18 ans, vous franchissez un palier dans votre responsabilité civile, à partir de ce moment vous êtes soumis aux mêmes dispositions pénales que les adultes avec cependant quelques mesures d'assouplissement jusqu'à vos 25 ans.*

*A 18 ans, vous avez le droit de voter et d'élire, vous pouvez donner une opinion dans la vie politique et être écouté, vous pouvez même être élu.*

*Les droits de vote et d'éligibilité sont des droits importants qu'il est de votre devoir d'exercer, car dans bien des pays ces droits sont inexistantes ou bafoués. Il est donc important de participer à la vie politique communale, cantonale et même fédérale.*

*Une dernière précision qui a son importance, même si vous n'êtes plus soumis à l'autorité parentale quand vous atteignez 18 ans, vos parents conservent cependant le devoir, et il en sera de même pour vous lorsque vous aurez des enfants, de vous entretenir financièrement en cas de formation ou d'études et ceci si leur situation financière le leur permet, ce qui a toute son importance.*

*Je vous recommande donc de vous engager personnellement dans la vie de votre commune, de votre canton et de votre pays et je vous souhaite à tous plein de bonheur et de réussite pour votre futur".*

(Applaudissements)

**Le Président** répare un oubli : il a omis de présenter aux jeunes citoyens les personnes assises à sa droite soit, M. Philippe BOSSY, conseiller municipal et secrétaire du Conseil, Mme Martine MERAT procès-verbaliste, M. Olivier SAILLET, comptable communal et M. Didier ESSLER, secrétaire général, ces trois personnes n'étant pas élues mais faisant partie du personnel communal.

Suite délibérations.

**no 81 Montant minimum de la taxe professionnelle communale pour 2010.**

**La délibération no 81** dont le texte figure en annexe au présent procès-verbal **est acceptée à l'unanimité**, soit 17 voix.

**no 82 Taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour 2010.**

**La délibération no 82** dont le texte figure en annexe au présent procès-verbal **est acceptée à l'unanimité**, soit 17 voix.

**no 83 Indemnités allouées en 2010 au Conseil administratif / conseillers municipaux.**

**La délibération no 83** dont le texte figure en annexe au présent procès-verbal **est acceptée à l'unanimité**, soit 17 voix.

**no 84 Désignation de l'organe de contrôle de la Fondation intercommunale de Satigny, Russin, Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées, par les conseils municipaux des 3 communes.**

**La délibération no 84** dont le texte figure en annexe au présent procès-verbal **est acceptée à l'unanimité**, soit 17 voix.

**no 85 Ouverture d'un crédit extraordinaire de frs 65'000.- pour la création d'un espace de récupération à la route de la Gare-de-Satigny, composé de trois conteneurs enterrés.**

**M. VULLIEZ** déclare qu'il s'abstiendra lors du vote pour exprimer sa "grogne". En effet, cet investissement est déjà largement réalisé ce qui pose certains problèmes : d'abord, il y a le Conseil municipal qui doit décider de ces investissements pour qu'ensuite le CA puisse les exécuter; s'il faut voter alors que les travaux sont déjà exécutés, la démarche n'est pas cohérente comme le veut le règlement du Conseil.

Ensuite, s'il y avait une objection quant à l'endroit choisi, ce n'est plus possible de l'exprimer car le vote intervient trop tard.

Pour terminer, il rappelle que chaque décision d'investissement peut être contestée par voie de référendum, permettant à la population d'exprimer son désaccord envers une décision prise par le Conseil municipal et pour que ce droit ne soit pas bafoué, il ne faut pas que les choses soient déjà réalisées au moment de les voter !

Il reconnaît que de temps en temps une telle situation peut avoir lieu mais il relève que c'est la troisième fois depuis le début de la législature et que ce n'est pas correct.

**M. POGET** relève que ces commentaires ont déjà été faits en commission des finances et qu'il a déjà reconnu que la procédure n'avait pas été respectée, en expliquant pourquoi.

La négociation d'un tel emplacement sur terrain privé n'étant pas facile, les travaux ont démarré dès qu'un accord a été trouvé, sans passer par la commission de l'environnement ni par celle des finances; c'est un oubli et non une volonté.

Il s'engage au nom du CA à ce qu'une telle situation ne se reproduise pas à l'avenir.

**La délibération no 85** dont le texte figure en annexe au présent procès-verbal est acceptée **par 12 oui et 5 abstentions.**

## **6.- RESOLUTIONS ET MOTIONS**

Néant.

**M. VULLIEZ** informe que le CA lui a demandé de préciser une proposition qui a été acceptée en septembre dernier, sous forme de motion, laquelle sera présentée lors de la prochaine séance du Conseil.

Il s'agit d'une proposition, d'une part pour rendre plus visibles les efforts d'économies qui sont faits par l'administration et par le CA; d'autre part, de rechercher activement des économies dans la manière dont on rend les services de la commune. La première partie de la proposition était d'associer tous les acteurs à cet effort, notamment l'administration et le personnel communal.

Il ne s'agit pas d'une remise en cause du niveau des services mais plutôt de la manière de les délivrer pour essayer de trouver une manière plus économique de le faire.

Pourquoi une telle proposition ? Parce que face aux charges supplémentaires, notamment la nouvelle péréquation financière et la baisse des revenus, il faut arriver à générer de nouvelles ressources pour faire face à ce qu'il conviendra d'appeler "nos priorités".

Dans le cadre de cette proposition, il est souhaité des économies de l'ordre de 1 %, ce qui paraît tout à fait envisageable et il espère que tous les groupes soutiendront cette motion lorsqu'elle sera présentée.

**M. CORNAGLIA** précise que cette proposition qui a été présentée en commission des finances n'a pas fait l'unanimité. Son groupe avait une position un peu plus large, en essayant de ne pas se focaliser sur la recherche d'économies avec un indicateur précis qui ne respecte tout simplement pas le principe de faisabilité.

Son groupe aimerait que cette motion soit un peu élargie pour entrer dans une démarche d'améliorations "comment travailler mieux" et pas uniquement dans une recherche d'économies. Certaines choses généreront certainement des économies mais l'objectif est d'entrer dans une démarche de qualité "que veut-on offrir à nos communiens et quel doit être la qualité de ces services".

Il trouverait dommage de se limiter à une recherche d'économies et de passer à côté de l'objectif principal qui est que tout le monde travaille dans le meilleur esprit et de la manière la plus efficiente.

#### **7.- PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Néant.

#### **8.- PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

**M. PREISIG** remercie le Conseil administratif pour les travaux réalisés dans le complexe Mairie, plus précisément sur les installations sanitaires. Utilisant les douches de la salle de sport, avant et après l'intervention, il atteste qu'il y a une amélioration sensible et il souhaite que la qualité obtenue soit maintenue en s'assurant du bon entretien des installations.

**M. GUINANS** communique qu'un contrat d'entretien a été signé avec l'entreprise qui a réalisé ces travaux.

**Florian DUGERDIL**, suite à la lecture de plusieurs procès-verbaux de commissions, se retrouve dans un flou assez profond concernant la valorisation de la STEP du Nant d'Avril, maintenant désaffectée.

**Mme ROSET** communique que suite au déplacement de la STEP dans la zone du Bois-de-Bay, il avait été décidé initialement que le site désaffecté deviendrait une surface naturelle, accessible au public.

Dans le cadre de cette démolition de STEP, la Commune a demandé à être associée à l'étude et a formulé le souhait d'étudier la possibilité de réaliser un bassin de baignade naturelle dans les bassins de la STEP. Le principe est simple, c'est de l'eau qui est régénérée à travers les roseaux et qui offre un espace de baignade assez sympathique dans un milieu naturel.

Dans le cadre des études menées par les SIG pour le compte de l'Etat qui est propriétaire, la possibilité de ce bassin de baignade a été évoquée.

A ce jour, le projet est au stade de croquis et les résultats des études seront présentés lors d'une prochaine commission des routes.

**M. BETSCHART** demande si les remarques qui ont été faites par divers habitants de la Commune, notamment ceux de Peney-Dessus et Peney-Dessous, ont été prises en compte pour l'élaboration du projet de plan directeur qui sera présenté demain mercredi 11 novembre, à la population ?

**Mme ROSET** dit qu'il s'agit d'observations et non pas de remarques puisqu'il s'agit d'une procédure d'observation.

Tous les courriers reçus à la Mairie de la part d'habitants de la Commune, positifs comme négatifs, seront mis au dossier d'observation qui va être recueilli à partir du 11 novembre jusqu'au 10 décembre 2009 et toutes ces observations seront soumises à la commission de l'aménagement.

**M. PREISIG** rappelle que vendredi 20 novembre à 18h30, à Peissy (caveau Crousaz), le groupe historique de Satigny donnera une petite soirée au cours de laquelle seront évoqués les personnalités célèbres de la Commune. Un "tous ménages" a déjà été distribué.

**Florian DUGERDIL** rappelle que les 14 et 15 courant, a lieu la kermesse catholique et que dans ce cadre, la Jeunesse de Satigny s'est engagée à tenir un bar karaoké. Il invite vivement les jeunes citoyens à participer à cette soirée.

**M. VULLIEZ** demande la pose d'un miroir à l'intersection du ch. des Courtines et de la Creuse car la visibilité est très mauvaise. Si un "stop" est nécessaire, qu'il soit installé.

**M. GUINANS** dit que la pose d'un miroir est soumise à autorisation du Canton et que beaucoup d'endroits de la Commune pourraient faire l'objet d'une telle demande. Il relève qu'il n'a pas connaissance d'accidents qui seraient survenus à l'angle des Courtines et de La Creuse. C'est peut-être difficile de sortir des Courtines mais c'est aussi difficile de sortir du ch. des Grandes-Vignes, du ch. de la Boverie, et bien d'autres encore.

Mais il a pris bonne note de la demande de M. VULLIEZ et va étudier sa demande.

**Mme ROSET** confirme à **M. PENET** que les observations concernant le plan directeur seront bien transmises à la commission de l'aménagement.

**M. PENET** relève que dans le sens rte du Mandement – Bourdigny, le ch. des Courtines bénéficie d'une priorité de droite et qu'il suffirait de poser un "cédez le passage".

**M. GUINANS** dit que, jusqu'à preuve du contraire, le ch. des Courtines est un chemin privé.

**M. BOSSY** communique une information qu'il a reçue : suite à la pétition pour la réduction des nuisances du trafic routier sur la route du Mandement traversant le village de Satigny, qui a fait un aller-retour Commune – Canton – Commune, une association s'est créée, intitulée : Association d'habitants de la commune de Satigny AHCSA qui a entre autres buts de poursuivre le travail mené lors de cette pétition sur le centre du village. Pour toute information, Présidente : Sylvie ROSSEL AEBISCHER.

Le Président clôt la séance.

Séance levée à 20h00

Philippe CARASSO  
Président

Laurent CORNAGLIA  
Conseiller municipal

Philippe BOSSY  
Secrétaire

Annexes : Délibérations no 80 à 85.  
Parole aux jeunes citoyens et au public.

16.11.2009/MM  
pv transmis le 20.11.09